



Compte Rendu Succinct

Séance du 27 avril 2010

L'an deux mille dix et le vingt sept avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 24 - Votants : 29

Date de convocation : 20 avril 2010

Date d'affichage ou notification : 28 avril et 3 mai 2010

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVT Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : M. ROBEIN Denis - Mme BROUSSE Patricia - Mme LABIE Geneviève - Melle BOUTEILLE Isabelle.

Absents excusés représentés : Mme CARAVEL Pascale (pouvoir à Mme AUBERTIN Annie) Mme PUSSET Lucienne (pouvoir à M. ROTGER Michel) - M. CHAMBIN Daniel (pouvoir à Mme FRANÇOIS Elisabeth) - Melle FEVRE Déborah (pouvoir à Melle OUARTI Farah) - Melle BORSATO Louise (pouvoir à Melle IGOLEN Marie).

A été nommée secrétaire : Mademoiselle OUARTI Farah.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séance du 30 mars 2010.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

I - MAPA

II - Déclarations d'Intention d'Aliéner

Lors de sa séance du 27 avril 2010. le conseil municipal :

- **A DECIDE**, par 22 voix pour et 7 contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia*) de prendre une décision modificative n° 1 au budget principal, dans le cadre d'une acquisition de terrain.
- **A DECIDE** à TUNANIMITE de verser à l'association LEA TOGO, la somme de 945,95 €.
- **A DECIDE** à l'UNANIMITE, suite aux directives du percepteur, de détailler par établissement scolaire, les subventions attribuées aux écoles lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2010 et **A DECIDE** de verser une subvention complémentaire de 200 € à l'école Breuil primaire.
- **A DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'UNSS hand du collège Camille Claudel, en raison d'un déplacement en championnat de France du 25 au 30 mai 2010 à CALAIS.

A DECIDE à l'UNANIMITE de fixer les tarifs de la semaine de révision organisée par Le CLUB JEUNESSE du centre social et culturel, du 23 au 27 août 2010, de 8 h à 10 h pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} et de 10 h à 12 h pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, comme suit :

- Le tarif proposé est de 15 € pour les Chevignois et 19,50 € pour les extérieurs (Une sortie Paintball à la journée est incluse).

A DONNE à l'UNANIMITE UN avis favorable à l'attribution d'une aide de 480 € à l'Association MEUNIER Aurélien, dans le cadre du Fond Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes (F.LAU.J, étant entendu que la C.A.F. et la D.D.C.S. reverseront chacune 160 € à la commune.

A DECIDE à l'UNANIMITE, le remplacement d'un agent en congé maternité.

A CONFIRME, par 21 voix pour, Madame BEAUDOUVT adjointe déléguée à la petite enfance, aux centres de loisirs et aux logements ne prend pas part au vote, 6 voix contre (*Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia*) et 1 abstention (*Mme GRISON Caroline*), la réalisation d'un projet de transfert du centre de loisirs sans hébergement, initialement discuté lors des réunions des Conseils municipaux des 14 décembre 2006 et 29 novembre 2007 et **A EMIS** un avis favorable sur le lieu de réalisation.

A DECIDE à l'UNANIMITE, dans le cadre de la réorganisation du réseau de bus DIVIA et pour permettre la mise en place de l'itinéraire de la LIANE 1 sur l'avenue de la République, de réaliser les aménagements suivants :

- réaménagement du carrefour rue de l'Eglise/avenue de la République afin de permettre le tourne à droite (itinéraire aller).
- réaménagement du carrefour à l'intersection de l'avenue de la République-rue du Château-rue de Bressey

A APPROUVE le coût des travaux et **A SOLLICITE** le concours du GRAND DIJON à hauteur de 50 %.

A DECIDE par 22 voix pour, 6 abstentions et Monsieur PREIONI ne prenant pas part au vote, de modifier la délibération n° 154 du 30.09.2008 relative à la création de la ZAC 6 NA, comme suit :

« Il sera procédé à la vente de l'ilot n° 1 au SDIS au prix de 15 euros pour une superficie d'environ 9 700 m², par acte notarié ou administratif, sous condition suspensive de l'obtention de la déclaration d'utilité publique ».

A PRIS CONNAISSANCE du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret du 6 mai 1995 (95-635),

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 29 avril 2010

Le Maire,
L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.

(Affichage sur la vitre)